

est on redevable du loyer si normes de sécurité non respectées??

Par muniaton, le 19/08/2015 à 19:47

Nous avons besoin urgemment de savoir si le proprietaire est dans son droit d'exiger le paiement d'un loyer alors que nous avons constate dans l'état des lieux l'absence de 3 gardecorp qui ne seront pas remis 2 mois après la date de démarrage du bail. Pour des raisons évidentes de securite avec 2 jeunes enfants, nous n emmenagerons qu'après pose des garde corp.

tous les détails dans le message intitulé "bail signe mais 3 garde corp manquants" du 18/8. Fait nouveau : le proprietaire à indique au telephone avoir envoyé une lettre recommandée de mise en demeure.

Quels sont nos droits ?? Merci de vos retours et conseils.

Par janus2fr, le 20/08/2015 à 08:03

Bonjour,

Sans décision judiciaire et si un bail est bien signé, le loyer reste du, sauf accord amiable bien entendu.